

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 064-216403121-20240305-2024_03_04_1-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
9	8	8

SÉANCE DU 04 MARS 2024

Date de la convocation : 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 20h30, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 29 février 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS, Vincent BORDENAVE, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Julien GODRIE, Annabelle MOLIA, Pierre LALANNE et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Excusés :

Absents : Eric LAULHE

Secrétaire de séance : Julien GODRIE

Adoption Procès Verbal du 05 février 2024 (Délibération n° 2024-03-04-1)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 05 février 2024 qu'il a joint à la convocation de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 février 2024

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaa,
le 05 Mars 2024

Le Maire


Pierre Ziegler



Le secrétaire de séance


Julien Godrie

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le 07 Mars 2024
et de la publication le 07 Mars 2024

Séance du 04 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de LANNEPLAA, sous la présidence de Monsieur Pierre ZIEGLER, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLES et Vincent Bordenave, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Julien GODRIE, Pierre LALANNE, Anabelle MOLIA et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Procurations :

Étai(en)t absent(s) :

Éric LAULHÉ

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
29 février 2024

Date d'affichage
29 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Julien GODRIE

07 mars 2024
et publication du
07 mars 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
de la commune de Lanneplaa

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Philippe TUAL à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 de la commune de lanneplaa, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANNEPLAA

Le Maire ZIEGLER Pierre

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 04 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de LANNEPLAA, sous la présidence de Aline LANGLES, Première Adjointe, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle après avoir présenté le Compte Administratif,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLES et Vincent Bordenave, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Julien GODRIE, Pierre LALANNE, Anabelle MOLIA et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Procuratation(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Éric LAULHÉ

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
29 février 2024

Date d'affichage
29 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 mars 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** Julien GODRIE

07 mars 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

et publication du

07 mars 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	304 656,32
	Réalisé :	80 736,26
	Reste à réaliser :	24 624,19

Recettes	Prévu :	304 656,32
	Réalisé :	48 511,89
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	450 296,08
	Réalisé :	144 110,51
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	450 296,08
	Réalisé :	456 341,41
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-32 224,37
Fonctionnement :	312 230,90
Résultat global :	280 006,53

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LANNEPLAA

Le Maire ZIEGLER Pierre



le(s) secrétaire(s) de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE LANNEPLAA
N°4

Séance du 04 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre mars, le Conseil Municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de LANNEPLAA sous la présidence de Monsieur Pierre ZIEGLER, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLES et Vincent BORDENAVE, Adjoints, Françoise COSSIÉ, Julien GODRIE, Pierre LALANNE, Anabelle MOLIA et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Éric LAULHÉ

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
29 février 2024

Date d'affichage
29 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Julien GODRIE

07 mars 2024
et publication du
07 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ZIEGLER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 04 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	93 890,82
- un excédent reporté de :	218 340,08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	312 230,90
- un déficit d'investissement de :	32 224,37
- un déficit des restes à réaliser de :	24 624,19
Soit un besoin de financement de :	56 848,56

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	312 230,90
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	56 848,56
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	255 382,34
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	32 224,37

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LANNEPLAA

Le Maire ZIEGLER Pierre

le(s) secrétaire(s) de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8

SÉANCE DU 04 MARS 2024

Date de la convocation : 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 20h30, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 29 février 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS, Vincent BORDENAVE, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Julien GODRIE, Annabelle MOLIA, Pierre LALANNE et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Excusés :

Absents : Eric LAULHE

Secrétaire de séance : Julien GODRIE

Logement communal T4 : installation climatisation demande fonds de concours.
(Délibération n° 2024-03-04-5)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le logement communal T4 nécessite des travaux de rénovation énergétique avec la mise en place d'un climatiseur quadri split pour un montant de 9 325,32 € HT soit 10 630,36 € TTC.

Il précise que, dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, la commune peut prétendre au fonds de concours de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE le plan de financement suivant :

Coût des travaux HT	9 325,32 €
Fonds de concours CCLO	4 662,66 €
Total subvention	4 662,66 €
Autofinancement (dont TVA)	5 967,70 €

SOLLICITE le fonds de concours de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

CHARGE Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaa,
le 05 Mars 2024

Le Maire

Pierre Ziegler



Le secrétaire de séance

Julien GODRIE

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le 07 Mars 2024
et de la publication le 07 Mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
9	8	8

SÉANCE DU 04 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 20h30, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 29 février 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Date de la convocation : 29 février 2024

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS, Vincent BORDENAVE, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Julien GODRIE, Annabelle MOLIA, Pierre LALANNE et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Excusés :

Absents : Eric LAULHE

Secrétaire de séance : Julien GODRIE

Résolution contre le projet Pycasso et l'enfouissement de CO2 sur le bassin de Lacq

(Délibération n° 2024-03-04-6)

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes s'oppose au projet Pycasso porté par un consortium regroupant entre autres le pôle de compétitivité Avenia, Teréga et Repsol et qui vise à capturer et à stocker le dioxyde de carbone (CO2) émis par les industries du Sud-Ouest de la France et du Nord-Ouest de l'Espagne.

Notre Président a alerté les Ministères de l'économie et de l'industrie, les services de la préfecture, les industriels et les syndicats pour partager notre vision du danger d'un tel projet. En plus des risques environnementaux, nous y voyons un risque fort de mettre à mal l'acceptabilité vis-à-vis de l'industrie sur notre territoire, mais nous voyons aussi les atteintes à l'écosystème économique local et en particulier sur les emplois. Les industriels locaux s'y opposent également.

L'enfouissement de CO2 est considéré par certains comme une solution potentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique afin d'atteindre zéro émission nette en 2050.

Ce projet vise à tester la capture de CO2 et son stockage dans le sous-sol du bassin de Lacq.

Nous nous y opposons.

Le projet de stockage est incompatible avec le modèle industriel du Bassin de Lacq à savoir l'extraction du gaz pour la poursuite de l'activité de thiochimie (1500 emplois) et de production d'utilités prévues au moins jusqu'en 2043.

La communauté de communes ne peut consentir qu'à la poursuite d'études de projets visant l'évitement et la réduction, la capture, la valorisation et l'utilisation du CO2 sur le bassin de Lacq, à l'exclusion de tout projet de stockage.

C'est pourquoi, il sera proposé au Conseil communautaire réuni le 25 mars 2024 de voter la présente motion.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibéré, décide :

D'APPROUVER à l'unanimité de ses membres cette motion contre tout projet d'enfouissement de CO2 dans le sous-sol du bassin de Lacq.

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaa,
le 05 Mars 2024

Le Maire

Pierre Ziegler



Le secrétaire de séance

Julien Godrie

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le 07 Mars 2024
et de la publication le 07 Mars 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 064-216403121-20240304-2024_03_04_7-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8

SÉANCE DU 04 MARS 2024

Date de la convocation : 29 février 2024

L'an mille vingt-quatre et le quatre mars à 20h30, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 29 février 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS, Vincent BORDENAVE, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Julien GODRIE, Annabelle MOLIA, Pierre LALANNE et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Excusés :

Absents : Eric LAULHE

Secrétaire de séance : Julien GODRIE

Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR (Délibération n° 2024-03-04-7)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 12 janvier 2024 au 26 janvier et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations et une consultation par voie électronique a été organisée du 12 janvier 2024 au 26 janvier 2024 (<https://www.lanneplaa.fr>),

Le Maire présente le bilan : 1 personne a consigné des observations sur le registre.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées :

- ZAEnR Photovoltaïques sur Toitures :

- la toiture de La Maison pour Tous
- la toiture de la Grange de Gréchez
- les toitures des hangars agricoles : Quartiers Bouzoum, Lasserre, et Layaa.

Ces toitures peuvent être retenues comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique des Pyrénées-Atlantiques,
- à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale.,

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaa,
le 05 Mars 2024

Le Maire

Pierre Ziegler



Le secrétaire de séance

Julien Godrie

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le 07 Mars 2024
et de la publication le 07 Mars 2024